

## **Synthèse 3 groupe de travail "De la formation initiale à la reconversion" Vendredi 9 février 2007 – adm Vaucluse - Avignon**

### **Ordre du jour :**

- Annonce des questions diverses
  - La filière Professionnelle : Écoles Préparatoires - Écoles Supérieures (redéfinition)
  - Traitement des questions diverses
- 

### **Présentation de l'APIAC**

Pôle cirque spécialisé sur l'art clownesque à Bourg St Andéol (Ardèche).

Le bâtiment est en train de se construire, avec un espace chapiteau et un « terrain de jeu » en dur pour les aériens.

L'Apiac a reçu l'agrément de l'Education Nationale pour la création d'une Licence Arts du Clown, qui se fera en 2 ans. Le projet s'est construit avec l'Université de Lyon 2, section Sociologie. La première promotion débutera en septembre 2008. Le Ministère de la Culture est favorable à ce projet.

### **La filière Professionnelle : Écoles Préparatoires - Écoles Supérieures (redéfinition)**

#### **Définition**

Nouveau terme adopté par le groupe de travail : « **écoles préparatoires et centres de formation professionnelle** ». Elles sont au nombre de 5 :

- Lido à Toulouse,
- Arc en Cirque à Chambéry,
- Balthazar à Montpellier,
- Et vous trouvez ça drôle à Lhomme,
- Piste d'Azur à La Roquette sur Siagne

L'école de Chatellerault a mis en place avec l'Education Nationale un enseignement qui mène à un Bac option Arts du Cirque.

Le terme « **écoles supérieures** » est correct. Elles sont au nombre de 3 :

- Rosny
  - o BATC, niveau IV – Diplôme de l'Éducation Nationale - ne s'obtient que dans cette école.
- Fratellini
  - o DMA ; formation en alternance sur 3 ans – niveau III / bac + 2 – Diplôme de l'Éducation Nationale.
- Centre National des Arts du Cirque
  - o DMA ; formation en continu sur 2 ans – niveau III / bac + 2 – Diplôme de l'Éducation Nationale.

### **Les « écoles spécifiques »**

Il s'agit des écoles enseignant une discipline particulière à un niveau « supérieur » ;  
Pas de délivrance de diplôme actuellement.

- Zingaro
- Valérie Fratellini
- L'Apiac à Bourg St Andéol
- ...

### **Les diplômes artistiques / universitaires**

Le lien avec l'Université devra se mettre en place (cf. convention de Bologne sur l'enseignement en Europe).

Les BATC et DMA devront être abandonnés au profit du Bachelor (bac + 2) et du Master (bac + 4).

Pour l'instant, les propositions de l'Université sont irréalisables : les étudiants devraient suivre un cursus universitaire en plus de leur cursus artistique.

Passer une licence implique d'avoir le baccalauréat. : *il faut absolument garder la possibilité de prendre des élèves hors cursus !*

### **Constat sur les écoles**

#### **Les écoles supérieures**

Plus de concurrence que de complémentarité.

*Réflexion à mener sur leur corrélation.*

#### **Les écoles préparatoires et centres de formation professionnelle.**

Elles préparent, selon le choix de l'étudiant :

- Aux concours d'entrée des écoles supérieures françaises et internationales.
- À l'entrée directe dans la vie d'artiste professionnel.

Leur reconnaissance :

Elles sont reconnues officieusement et non pas officiellement comme des écoles préparatoires.

Elles ne sont pas reconnues comme centres de formation professionnelle.

*Actuellement, l'État ne leur donne pas les moyens correspondant à l'enseignement dispensé. Quelle est la position du Ministère par rapport à ces écoles sur leurs sections préparatoires et sur leurs Centres de Formation Professionnelle ?*

#### **Les formations spécifiques**

- Le clown, le trapèze volant, le cheval, sont des disciplines spécifiques qui nécessitent un apprentissage particulier qu'il est difficile d'intégrer dans des cursus généraux.
- L'enseignement du trapèze volant est en voie de disparition. Il est encore enseigné à Rosny-sous-Bois, mais le CNAC n'est pas favorable à l'enseignement de cette discipline.
- La magie a une position particulière dans le domaine de la transmission de par le côté « secret » à conserver ; il faut noter que cette discipline n'est pas répertoriée dans le DE. Il existe une école privée à Blois.
- Le dressage des fauves est inimaginable dans un cursus classique. Il s'agit d'un enseignement de personne à personne.

Quels recrutements sont possibles dans ces écoles spécifiques ?

A creuser :

- Imaginer des initiations de ces disciplines à Rosny pour élargir le panel de choix des étudiants à leur sortie de l'école.
- Imaginer des passerelles entre Rosny et les écoles spécifiques pour les étudiants voulant suivre ces disciplines.

### **Les écoles privées**

Certaines de ces écoles dispensent un enseignement de qualité. Or, elles ne sont pas reconnues actuellement, et ne disposent donc pas de fonds publics.

### **Un label ?**

La question s'est déjà posée en ce qui concerne l'enseignement de la musique. Certaines écoles sont agréées, mais n'ont pas de financements.

Cependant, cela donne aux collectivités la possibilité d'avoir une lecture hiérarchisée qui permet un contrôle de l'enseignement pédagogique.

Il ne faut pas penser la labellisation liée à un système financier, mais en terme de reconnaissance pédagogique, de qualité de transmission, de moyen de lisibilité.

Les écoles qui veulent revendiquer un label d'école d'art doivent s'engager sur l'excellence artistique, pédagogique, technique. Cela ne fera que rehausser le niveau.

Quand le label existe, les financements peuvent arriver par d'autres canaux.

Les Collectivités Territoriales financent plus largement l'enseignement artistique que l'État. Il ne faut pas perdre de vue l'arrivée des Schémas Départementaux d'Enseignement Artistique qui vont changer le paysage de l'enseignement artistique, les critères de distribution de fonds publics, de contrôle de l'enseignement...

*Préconisation possible : commencer par un label de reconnaissance « école préparatoire et centre de formation professionnelle »*

Une labellisation entraîne une obligation de diplôme pour les enseignants. Le Brevet Professionnel spécialité Cirque, qui est sorti début janvier 2007, dont les premières formations vont débiter en septembre 2007, va avaliser des situations professionnelles existantes. C'est un premier pas. Il ne faut pas que le Diplôme d'Enseignement passe aux oubliettes pour autant.

Le Brevet Professionnel, porté par Jeunesse et Sport, réveille la « bagarre » gym/cirque.

- L'artistique et la technique peuvent-ils, sur une même discipline, être amenés par des individus différents ?
- Problème de la prise en compte du travail d'enseignement dans le statut de l'intermittence... Les artistes de cirque sont touchés par cela, comme tous les artistes de la profession artistique. Alors même qu'ils sont de plus en plus sollicités en dehors de leur métier sur scène, en tant qu'artistes, à la demande des Collectivités Territoriales, pour des actions pédagogiques... On se prive peut-être des meilleurs dans les écoles, car ils préfèrent tourner leur spectacle... Mais le débat a été soulevé maintes fois ; on ne peut qu'en prendre acte et garder une position corporative et revendiquer.

### **Questions diverses**

## Politique de l'Etat

L'État a eu une politique précise sur la formation des Arts du Cirque en créant une école d'art à Châlons.

Cependant, il a manqué un lien entre formation et emploi : pas de relais pour une politique de diffusion, de production, d'accompagnement de projets.

Les artistes formés ont créé des compagnies qui cherchent à se diffuser.

Or, il faut noter la diminution des moyens de l'État. Un questionnement sur le relais par les Régions en matière d'Arts du Cirque est à préconiser.

Les Régions ont la capacité d'expertise autrefois portée par l'État, surtout en ce qui concerne la danse, la musique, le théâtre.

Pour le cirque, cela peut dépendre des sensibilités et connaissances des personnes en poste.

## Lieux de travail (lien entre artistes et écoles)

Le paysage a évolué. Les artistes ont peu de lieux, après leurs cursus, pour rechercher, s'entraîner (même sans perspective de création).

Il y a un challenge à relever en terme de transmission.

*Il n'est pas possible de séparer la réflexion sur la formation et le devenir des artistes, de celle des lieux de travail et d'entraînement.*

*Réflexion à mener sur le lien entre les écoles (même de loisir pour une bonne irrigation de l'ensemble du territoire national) et les espaces d'entraînement : lieu privilégié d'échange entre artistes professionnels, compagnies, amateurs, élèves en professionnalisation.*

Quelques lieux se développent (ex : Rosny : vote de construction d'un chapiteau annexe pour l'accueil de résidences).

Certaines écoles, accompagnées pour avoir un équipement adéquat, pourraient permettre des lieux d'entraînement pour artistes, ce qui induirait des échanges.

Le réseau des écoles de la FFEC peut être utilisé à cette fin.

Les Pôles Cirque le pourraient également, avec des espaces chapiteaux dédiés à des temps de travail artistique, de recherche, d'entraînement, de technique (entretien du chapiteau).

On ne parle pas ici de « résidence » qui demandent des moyens financiers importants, mais bien d'espaces de recherche, d'entraînement et de travail.

*Réflexion à mener sur le lien entre les pôles cirque et les espaces chapiteau.*

*Un fonds de soutien peut-il soutenir l'aide à des équipements cohérents sur le territoire pour des lieux de travail ?*